

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 48-322-1923 Divers

n° 48-322-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 322 du 30/09/1923

Date de publication

10 septembre 1923

Date du numéro

30 septembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

M. Thillard est suspendu de ses fonctions de Chef p. i. du service Judiciaire, en, coyséquence, l'arrêté du 2 mars 1923 est rapporté, jusqu'à notification de la décision du Ministre.